

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : SAUMON Jean-Louis, SAPHORE Christine, DARTIGOLLES Christian, ORLIK Sylvain, DAURIAN Michel, DILLAR Yves, HOLGADO Mariano, RAMAUD Aurélia, SIOC'HAN DE KERSABIEC Katrin.

Absents excusés : DE LAMBERT DES GRANGES Bertrand, BUSSY Nicolas

Secrétaire de séance : SAPHORE Christine

D 37-2020 CONTRIBUTION SDIS 2020

Monsieur le Maire expose que la Gironde a connu une croissance démographique de 271 370 habitants (population DGF) entre 2002 et 2018. Cette augmentation de la population a des conséquences certaines sur les besoins d'interventions des services départementaux d'Incendie et de Secours.

Au regard de cette évolution, le SDIS et le Département de la Gironde ont fait le constat des difficultés de financement des services d'Incendie et de Secours.

Le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du Conseil Départemental.

Pour la CDC du Réolais en Sud Gironde, cela représente une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 24 186,16 €.

Cet engagement sera acté par une convention conclue entre le SDIS de la Gironde et la CDC qui définit les modalités d'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2019. Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle des points d'eau d'incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement, si le titulaire de la compétence le souhaite.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire dans sa séance du 17 septembre 2020 a approuvé le versement d'une contribution intercommunale exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS pour l'année 2020, fixée à 24 189,16 € et le projet de convention pour l'année 2020.

Il informe le Conseil Municipal de l'accord entre les communes membres et la CDC du Réolais en Sud Gironde et appelle à délibérer pour le versement d'une participation exceptionnelle pour l'année 2020 au profit de la CDC d'un montant de 1 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

** Accepte le versement d'une participation exceptionnelle à la CDC du Réolais en Sud Gironde pour l'année 2020 au titre de la contribution volontaire exceptionnelle au SDIS de la Gironde en ces termes : montant forfaitaire de 1 € par habitant selon la population totale légalisée au 01/01/2019 qui est de 201 habitants portant le montant de la participation 2020 à **201 €**.*

** Décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2020.*

D 38-2020 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en raison de la contribution au SDIS nécessitant l'alimentation du compte 6553.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants en fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6553	Service d'incendie	200,00
TOTAL			200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations...	- 200,00
TOTAL			- 200,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant en investissement, sur le budget de l'exercice 2020

D 39-2020 DECISIONS MODIFICATIVES N°2- INV

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en raison de l'installation d'une borne incendie nécessitant l'alimentation du compte 2156.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants en fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2156	100	Matériel et outillage d'incendie et de défens...	1 500,00
TOTAL				1 500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	231	130	Immobilisations corporelles en cours	-1 500,00
TOTAL				- 1500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant en investissement, sur le budget de l'exercice 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement borne à incendie défectueuse

Lors des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable aux Arramounets, il a été constaté que la borne d'incendie fuyait et que son remplacement s'imposait.

Montant de l'intervention total : 3000€. La borne assurant la défense incendie des communes de Coimères et de Brouqueyran, chaque commune règlera la moitié du montant de l'opération.

- Point sur l'avancée du projet de réhabilitation du séchoir

La Communauté de Communes a pris acte de notre sollicitation pour une subvention de 10.000€ pour le financement du projet.

Le Conseil Départemental a arrêté l'attribution d'une subvention de 50% de 250.000€ majorée du coefficient départemental de solidarité. Le montant total de cette subvention s'élève donc à 140.000€.

L'ensemble du Conseil a décidé de mandater l'architecte pour lancer les demandes de permis de construire et d'aménagement.

- Projet d'aménagement routier sur la RD 125

Le conseil a pris la décision d'aménager la RD 125 à l'entrée du Bourg côté Château afin de faire ralentir

les véhicules. Une réunion avec le service du département s'est déroulée afin d'étudier les options d'aménagements.

- Volets logement communal

Monsieur le maire présente le devis de la société Walter de Brouqueyran, pour la réfection des volets du logement communal situé 11 le Bourg, pour un montant HT de 3 820 €, soit 4 584 € TTC.

Suite au débat les élus décident d'accepter le devis pour la réfection de 5 volets.

- Société GPSI de Landiras (protection sécurité).

Cette entreprise a été retenue pour assurer le contrôle et l'entretien des blocs de sécurité de la salle des fêtes ainsi que des extincteurs, en lieu et place de la société APS.

- Projet construction du garage communal.

L'ouverture des plis concernant les devis se tiendra le 24 novembre à 14H30 par la commission d'appels d'offres.

SEANCE LEVEE à 22 h 45